

Demande d'agent autorisé

(Accréditation : Acheteur-frais)

**Pour la saison de commercialisation
2025-2026**



LES PRODUCTEURS DE
POMMES DU QUÉBEC

I Identification

Raison sociale : _____
Adresse : _____
Ville : _____
Province : _____ Code Postal : _____ Téléphone : _____
Courriel : _____

II Durée de l'autorisation

1^{er} août 2025 au 31 juillet 2026

555, boul. Roland-Therrien, bureau 365
Longueuil (Québec) J4H 4E7
Tél. : (450) 679-0530 – Téléc. : (450) 651-1094
Courriel : memppq@upa.qc.ca
Site Internet : www.lapommeduquebec.ca

III Genre d'activité (cocher la case appropriée)

- ☐ Achat de pommes en vrac du producteur
- ☐ Achat de pommes dans des contenants d'emballage (Boîte de carton = 1 minot)
- ☐ Achat de pommes d'emballeurs

Saison de commercialisation 2024-2025 :

- Nombre de minots de pommes du Québec transigés _____ minots

Saison de commercialisation 2025-2026 :

- Nombre de minots devant provenir de votre production de l'année _____ minots
- Période à laquelle vous transigez des pommes du Québec ; Début _____
Fin _____

IV Certification

Je, soussigné, pour et au nom du demandeur ci-haut mentionné, demande aux Producteurs de pommes du Québec (PPQ), d'être reconnu comme agent autorisé, en vertu du Règlement sur la mise en marché des pommes du Québec, du Plan conjoint des Producteurs de pommes du Québec ainsi que de la convention de mise en marché entre les acheteurs à l'état frais et les PPQ. De plus, je m'engage à effectuer les retenues des contributions sur les pommes achetées et mes propres pommes en vertu des ordonnances sur le prélèvement des contributions des producteurs de pommes du Québec et du règlement des contributions des Producteurs de pommes du Québec. Également, j'autorise Équifax Canada Inc. à faire les démarches nécessaires pour l'étude de mon dossier de solvabilité.

Date

Signature autorisée

À retourner avec le formulaire de l'agent autorisé

- ✓ Coût de l'accréditation : $145\$ + 7,25\$ (T.P.S.) + 14,46\$ (T.V.Q.) = 166,71\$$
- ✓ Coût pour le fonds spécial (contrôle de qualité) : $100\$ + 5,00\$ (T.P.S.) + 9,98\$ (T.V.Q.) = 114,98\$$
- ✓ Photocopie d'une facture de client
- ✓ Paiement des contributions à date

Réservé aux Les Producteurs de pommes du Québec
